

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/068 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROGRAMME DE RECHERCHE « ECO-EPIDEMIOLOGIE DE XYLELLA FASTIDIOSA EN CORSE » ET APPROUVANT L'AFFECTATION DE 300 000 € AU PROFIT DE L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME

SEANCE DU 30 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept et le trente mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme GUIDICELLI Maria à M. GIACOBBI Paul
M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
M. SANTINI Ange à Mme COMBETTE Christelle
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme POLI Laura Maria.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2017-27 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 28 mars 2017,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

CONSIDERANT que la « Xylella Fastidiosa » est une bactérie qui attaque bon nombre de plantes présentes en Corse et qu'elle constitue une menace pour l'environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse ».

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'affectation de 300 000 € au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse relatif au projet « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse » ; chapitre 902, article 204181, fonction 23, programme 4311, Sous-programme 4311 I.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'engagement pluriannuelle précitée.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (conventions d'applications, avenants...) relatives à la mise en œuvre de la convention d'engagement pluriannuelle précitée.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 mars 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

ANNEXES

Affectation de crédits dédiés à la recherche et à la diffusion dans le cadre du projet de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse » porté par l'Office de l'Environnement de la Corse

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Il s'agit dans le présent rapport d'affecter un montant total de **300 000 €** au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse pour la réalisation du projet « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse ».

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au programme 4311 I « Enseignement Supérieur Recherche » au Budget primitif (BP) 2017.

1° Préambule : « Au sujet de la Recherche »

Aujourd'hui, les réponses aux demandes, toujours plus nombreuses des sociétés, s'appuient nécessairement sur le développement des connaissances. La recherche ne doit pas être uniquement pourvoyeuse de l'économie, mais elle doit participer tant à l'accroissement de la connaissance collective, qu'à la prise en compte de la gestion des risques ou encore à l'amélioration des conditions de vie.

Les exemples récents, comme le phénomène de l'érosion du littoral en Corse (33 % du linéaire côtier de la plaine orientale est affecté par l'érosion), le cynips du châtaignier (sa propagation ayant été une catastrophe pour une centaine de producteurs insulaires), le phénomène de surpêche qui est "endémique" en Méditerranée, menaçant quasiment toutes les espèces, ou encore les problématiques liées à l'aménagement du territoire, démontrent l'importance de la recherche et de sa prise en compte croissante.

Ainsi il paraît nécessaire à présent de prendre en compte le rôle de la recherche et de diffusion, et leur intérêt pour la société corse, notamment en matière d'aide à la décision des politiques publiques, face notamment à la menace que représente la « Xylella fastidiosa » (bactérie tueuse de végétaux).

2° Au sujet de la « Xylella Fastidiosa » (Site Alim'agri - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt)

La présence de la bactérie a été détectée pour la première fois en France, le 22 juillet 2015, sur des plants de Polygale à feuilles de myrte (*Polygala myrtifolia*) dans une zone commerciale de la commune de Propriano, en Corse-du-Sud.

Le 12 octobre 2015, Xylella fastidiosa a été détectée sur des polygales à feuilles de myrte (*Polygala myrtifolia*) plantés sur un alignement d'un terre-plein central de la ville de Nice.

Ainsi, au 27 septembre 2016, 302 foyers ont été identifiés au total sur le territoire national, dont 287 en Corse et 15 en région PACA.

La bactérie *Xylella fastidiosa*, transmise et véhiculée par des insectes vecteurs, s'attaque à un très large spectre de végétaux hôtes: vigne, olivier, prunier, amandier, pêcher, abricotier, caféiers, chêne, luzerne, laurier-rose, etc.

En Amérique, la bactérie est connue comme l'agent de la maladie de Pierce qui a fortement touché les vignobles californiens à la fin du 19ème siècle. Elle est également responsable de la chlorose variégée des Citrus au Brésil à la fin des années 1980. A ce jour, six sous-espèces de *Xylella fastidiosa* ont été identifiées : multiplex, pauca, fastidiosa, sandyi, morus et tashke.

Cette bactérie n'est transmissible ni aux hommes ni aux animaux.

« *Xylella fastidiosa* » est présente dans de nombreux pays-tiers (ou régions de pays-tiers), essentiellement sur le continent américain: Etats-Unis, Canada, Brésil, Costa Rica, Uruguay, etc. Elle a été récemment identifiée à Taïwan et en Iran.

Jusqu'à-là, absente du territoire européen, la bactérie a été détectée pour la première fois en Italie, en 2013, sur des oliviers puis en France, en 2015, sur des Polygales à feuilles de myrte. Toutefois, ces deux manifestations sont différentes: la sous-espèce identifiée en Italie (pauca) est différente de celle identifiée en France (multiplex), par conséquent les végétaux sensibles à l'une ou l'autre de ces sous-espèces sont distincts. Ainsi, en l'état des connaissances actuelles, la sous-espèce multiplex, présente en France, ne contamine pas les oliviers ou les vignes.

En France, la bactérie a essentiellement été détectée sur des plantes ornementales: Polygale à feuilles de myrte (*Polygala myrtifolia*), Faux genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), Pélargonium odorant (*Pelargonium graveolens*), Lavande officinale (*Lavandula angustifolia*), etc. La probabilité de recombinaison reste toutefois importante entre les différentes sous-espèces : c'est pourquoi l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) (avis du 06/01/15) recommande de prendre des mesures contre l'introduction de *Xylella fastidiosa*, toutes sous-espèces et souches confondues.

En juin 2016, une troisième sous-espèce de la bactérie a été détectée en Europe, cette fois en Allemagne, sur des plants de *Nerium oleander* (Laurier-rose). Il s'agit de *Xylella fastidiosa*, sous-espèce *fastidiosa*.

Comment se transmet la bactérie ?

La multiplication, l'exportation et la plantation de plants contaminés représentent un risque important de dissémination. Tout insecte piqueur-suceur se nourrissant de sève brute (xylème) est à considérer comme potentiellement vecteur de cette bactérie. Ces insectes sont principalement des cicadomorphes de l'ordre des Hémiptères (cicadelles, cercopes, aphrophores et cigales).

En France, les vecteurs de la bactérie n'ont toutefois pas encore été clairement identifiés. Les outils de taille ou autres outils provoquant des blessures peuvent également être à l'origine de la dispersion de la maladie de plante à plante. La vitesse de dissémination de la bactérie entre végétaux dépend notamment de la capacité de la souche à coloniser un végétal, et de la présence de vecteurs ayant la capacité de diffuser la bactérie à d'autres végétaux.

Quels moyens de lutte contre la bactérie ?

Bactérie du xylème, *Xylella fastidiosa* empêche la plante de s'alimenter en bloquant la circulation de la sève brute. Les symptômes qu'elle provoque sont peu spécifiques (flétrissement, brûlures foliaires) et rendent difficile sa détection.

Actuellement, il n'existe pas de moyens curatifs pour lutter efficacement contre cette bactérie.

3° Le projet de recherche « Eco-épidémiologie de *Xylella Fastidiosa* en Corse » porté par l'Office de l'Environnement de la Corse

Le projet de recherche « Eco-épidémiologie de *Xylella Fastidiosa* en Corse » vise à étudier les relations entre les plantes-hôtes et les vecteurs potentiels et *Xylella fastidiosa* (Xf) dans les différents écosystèmes de Corse, milieu insulaire connu pour ses particularités topographiques, climatiques, faunistiques et floristiques.

L'objectif de ce projet est de produire des connaissances sur la bio-écologie des insectes vecteurs potentiels ou avérés de Xf (plantes hôtes, abondance etc) et sur les caractéristiques (paramètres) favorisant sa transmission. Les connaissances sont des prérequis pour le développement de stratégies efficaces de lutte (i.e. pratiques agroécologiques) et l'évaluation des risques dans le cadre d'une introduction de Xf dans des territoires non encore infectés (introduction accidentelle ou due à l'expansion latitudinale / altitudinale favorisée par le réchauffement climatique) et d'appréhension des problématiques environnementales, puisqu'à ce jour près de 650 000 hectares pourraient être potentiellement touchés.

Plus spécifiquement ce projet vise à développer des études :

- sur la présence et la capacité vectrices de certaines espèces d'hémiptères (Auchenorrhyncha) consommateurs de sève xylémique;
- sur la biologie et l'écologie des espèces identifiées comme vectrices (i.e. *Philaenus spumarius*) ou susceptibles de l'être;
- sur les interactions Xf / vecteurs / plantes et ce qu'elles impliquent dans le processus de transmission.

Les résultats obtenus permettront de mieux comprendre les interactions plantes / vecteurs/ Xf afin de proposer des méthodes simples de gestion de la maladie dans les agroécosystèmes corses.

Ce projet, qui s'échelonne sur 3 ans et qui permettra également d'être en lien avec l'avancée des recherches dans les laboratoires en pointe sur ce sujet, à savoir notamment le laboratoire de l'INRA de Montpellier, implique plusieurs partenaires, à savoir :

- l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica au travers du Conservatoire Botanique National de Corse et de l'Observatoire Conservatoire des insectes de Corse,
- l'INRA, par son dispositif de San Giuliano / l'UR AGAP Corse et l'UE Citrus,
- l'Università di Corsica par son UMR-CNRS SPE, projet ressources naturelles.

Ce projet mobilise également l'expertise de deux laboratoires INRA localisés à Montpellier (AGAP qui est déjà lié à l'INRA Corse et le CBGP).

Enfin les filières végétales concernées (vignes, oliviers, agrumes) seront également associées au déroulement du projet, afin de disposer des meilleures conditions de recueil de données et de pertinence des résultats pour l'avenir de ces filières.

Pour la réalisation de ce projet, l'Office de l'Environnement de la Corse sollicite un soutien financier à hauteur de 300 000 €, pour un cout total projet de 520 000 €.

Le descriptif projet ainsi que son budget prévisionnel sont annexés au présent rapport (*Cf. annexe Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse »*).

Ainsi sur la base de la mise en œuvre d'une éventuelle convention pluriannuelle qui s'intitulerait « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse », pour une période de trois ans, il conviendrait de prévoir un total d'engagement de 300 000 € (*cf. annexe projet de convention*).

Enfin cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens prévoit la mise en place d'un comité de pilotage, afin d'assurer d'une part une gouvernance efficace de l'ensemble du projet de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse », sur la base d'objectifs partagés, et d'autre part un suivi « technico-administratif ».

Il est proposé à l'Assemblée de Corse,

1. D'approuver l'affectation de 3 00 000 € au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse relatif au projet « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse »,
2. D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'engagement pluriannuelle précitée,
3. D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (conventions d'applications, avenants...) relatives à la mise en œuvre de la convention d'engagement pluriannuelle précitée,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

PROPOSITION D'AFFECTATION 2017

SECTEUR : **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**
BP 2017

ORIGINE : **RECHERCHE ET DIFFUSION**

PROGRAMME : **4311 I**

N° : **902**

CHAPITRE : **23**

FONCTION :

MONTANT DISPONIBLE :		6 000 000 €
MONTANT AFFECTER :		
« Programme de recherche « Eco- épidémiologie de Xylella Fastidiosa en Corse » Office de l'Environnement de la Corse	300 000 €	
TOTAL		300 000 €
DISPONIBLE A NOUVEAU :		5 700 000 €